

RCS : CUSSET Code greffe : 0301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00212 Numéro SIREN : 840 563 456 Nom ou dénomination : 3RP

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2019 sous le numéro de dépôt 982

Société 3RP (SAS)

ENTRETIEN REPARATION DE VEHICULES AUTO

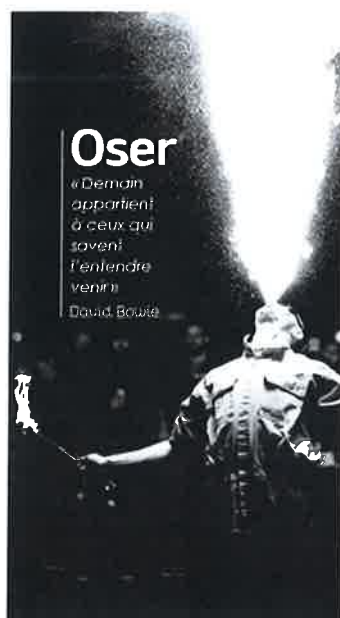
5 RUE DE MILLEPERTUIS

03400 YZEURE

BILAN AU : 31/12/2018

N° SIRET : 84056345600010

Code NAF : 4520A



CERTIFIÉ CONFORME
à l'ORIGINAL
Le Président

SOMMAIRE

	Pages
- Annexe	6 à 8

Désignation de l'entreprise Société 3RP Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 5 RUE DE MILLEPERTUIS 03400 YZEURE

Numéro SIRET * 8 4 0 5 6 3 4 5 6 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 6 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>	<u>0 0 0 0 0</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	20 000	012	20 000
	{ Autres *	014	16 130	016	14 600
	Immobilisations corporelles *	028	260 898	030	243 630
	Immobilisations financières * (1)	040	3 000	042	3 000
	Total I (5)	044	300 028	048	281 230
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 717	052	1 717
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés*	068		070	
	{ Autres * (3)	072	1 165	074	1 165
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	10 039	086	10 039
	Charges constatées d'avance *	092	503	094	503
	Total II	096	13 424	098	13 424
	Total général (I+II)	110	313 452	112	294 654

PASSIF

				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES ACTIF CIRCULANT	Capital social ou individuel *	120	5 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		132	
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	11 816		
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	6 816		
	Total II	154			
DÉTTES (4)	Provisions pour risques et charges	156	245 246		
	Emprunts et dettes assimilées	164			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166	3 130		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N finissant	169	53 094	172	53 094
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	301 470		
	Total général (I + II + III)	180	294 654		

RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	208 767
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	306 028
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	350

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Société 3RP		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 1 8		10 0 0 0 0			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210					
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
		services *		217		218	42 750				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée *				224						
	Subventions d'exploitation reçues				226						
	Autres produits				230						
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	42 750				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234					
	Variation de stock (marchandises) *					236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	3 747				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240	1 717				
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242	25 491				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	1 321				
	Rémunérations du personnel *					250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252					
	Dotations aux amortissements *					254	19 229				
	Dotations aux provisions					256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	110			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
	Total des charges d'exploitation (II)				264	48 181					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	5 430				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280					
	Produits exceptionnels				(IV)	290	350				
	Charges financières				(V)	294	1 167				
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300	5 569			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348							
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	11 816				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	11 816		
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles *					322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997				
	Entrepren. nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la déense (44 bis octies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		342	
	Reprise d'entrepren. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 bis octies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 bis octies)	990			
	Divers (44 quinquies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346				350	
	"Dédution exceptionnelle (art 39 octies)"										
					655						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1		352		354	11 816
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356			
Déficits antérieurs reportables : *										360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1		370		372	11 816

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société 3RPNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	20 000	404		406	20 000	20 000
	Autres	410		412	16 130	414		416	16 130	16 130
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442	240 200	444		446	240 200	240 200
	Installations générales, agencements divers	450		452	26 698	454	6 000	456	20 698	20 698
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	3 000	484		486	3 000	3 000
TOTAL		490		492	306 028	494	6 000	496	300 028	300 028
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502	1 530	504		506	1 530	
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532	16 501	534		536	16 501	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	1 198	544	431	546	767	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570		572	19 229	574	431	576	18 798	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	BORNES BP6									
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧			
1	6 000	431	5 569	350	5 219-					
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578 6 000	580 431	582 5 569	584 350	586 5 219-	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591				
TOTAL					596 5 219-	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :

Société 3RP

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	11 816
Total des déficits restant à reporter	870	11 816

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	8 550
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 404
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : Société 3RP				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 12/07/2018		et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois	
				6	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Période de référence		024		160	
Date de cessation					
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel *				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

ANNEXE

Exercice du 12/07/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 294 653.91 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 42 750.34 Euros et dégageant un déficit de 11 816.26- Euros.

L'exercice a une durée de 6 mois, couvrant la période du 12/07/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

ANNEXE

Exercice du 12/07/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL			16 130
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			20 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			240 200
Installations générales agencements aménagements divers			26 698
TOTAL			266 898
Prêts, autres immobilisations financières			3 000
TOTAL			3 000
TOTAL GENERAL			306 028

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			16 130	16 130
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			20 000	20 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			240 200	240 200
Installations générales agencements aménagements divers		6 000	20 698	20 698
TOTAL		6 000	260 898	260 898
Prêts, autres immobilisations financières			3 000	3 000
TOTAL			3 000	3 000
TOTAL GENERAL		6 000	300 028	300 028

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL		1 530		1 530
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		16 501		16 501
Installations générales agencements aménagements divers		1 198	431	767
TOTAL		17 699	431	17 268
TOTAL GENERAL		19 229	431	18 798

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais éstab.rech.développ. TOTAL	1 530				
Instal.techniques matériel outillage indus.	16 501				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 198				
TOTAL	17 699				
TOTAL GENERAL	19 229				

ANNEXE

Exercice du 12/07/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 000		3 000
Taxe sur la valeur ajoutée	447	447	
Débiteurs divers	718	718	
Charges constatées d'avance	503	503	
TOTAL	4 668	1 668	3 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	243	243		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	245 003	36 236	148 435	60 331
Fournisseurs et comptes rattachés	3 130	3 130		
Groupe et associés	53 094	53 094		
TOTAL	301 470	92 704	148 435	60 331
Emprunts souscrits en cours d'exercice	260 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 997			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	53 094			



Siège Social : Z.I. 12, avenue de Coubon - 43700 BRIVES CHARENSAC - 04 71 05 38 70 - www.segeco.fr
S.A. au capital de 8 951 784 € - R.C.S LE PUY EN VELAY B 587 350 273 - NAF : 6920Z
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région de Clermont-Ferrand et Lyon.

3RP
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 8 rue de millepertuis, 03400 YZEURE
840 563 456 RCS CUSSET

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 2 AVRIL 2019**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31 décembre 2018**

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 11 816,25 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	11 816,25 euros
Au compte "report à nouveau"	-11 816,25 euros
S'élevant ainsi à -11 816,25 euros	

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 avril 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Roxane RAMILLIEN

